



COMMUNE DE PREVERENGES

Concours pour le logo de la Maison de Commune

Règlement et conditions générales

1. Généralités

- Le concours est ouvert jusqu'au 31 octobre 2021.
- Le concours s'adresse uniquement aux habitants de Préverenges. La participation de mineurs suppose l'accord préalable d'une personne détenant l'autorité parentale.
- Les collaborateurs de la Commune sont autorisés à participer au concours.

2. Thème

Les participants sont invités à trouver un logo pour la maison de Commune, Route d'Yverdon 9.

3. Objectif

4. Le bâtiment, acquis en 2017 et situé au centre du village, est destiné à être un lieu culturel et associatif. Il sera aussi mis à disposition pour des célébrations privées.
Le logo évoquera la destination du lieu. Il sera convivial, pérenne, facilement identifiable et valable pour l'entier des vecteurs de communication (site internet, Facebook, Instagram, flyers, affiches, lettres, ...).

5. Prix

Les auteurs des 3 meilleurs logos seront primés. Les prix seront versés sous forme de bons d'une valeur de Fr. 200.00 pour le 1^{er} prix, Fr. 100.00 pour le 2^e prix et Fr. 100.00 pour le 3^e prix, à faire valoir auprès d'une entreprise implantée à Préverenges.
Le prix ne sera pas versé en espèces.
Le logo choisit sera retravaillé par un graphiste.

6. Conditions générales

7. La Municipalité établira une présélection qui sera soumise à la population.
Le résultat du concours restera réservé selon décision municipale.
L'auteur a préalablement pris connaissance du présent règlement du concours et des conditions générales ad hoc et les approuve. La participation au concours implique l'acceptation sans réserve de ceux-ci.
Le participant atteste être l'auteur du logo.
Le participant cède les droits d'utilisation de son logo à la Municipalité qui s'engage à donner le nom de l'auteur sur demande.

8. Recours

Toutes voies de recours sont exclues.

Fait à Préverenges, le 28 juin 2021

Service de l'Instruction Publique et
des affaires sociales (SIPAS)

la Municipale :

la Cheffe de service :

T. Wüst

L. Gendret